

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Par suite d'une convocation en date du 06 octobre 2022, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis à la mairie le 13 octobre 2022 à vingt heures trente, sous la présidence de : Philippe d'Anterroches, Maire

Sont présents : Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Nolwen BEVAN, Evelyne LEPERCHOIS, Rémi DE SAINT JORES, Serge LEHERICEY, Pascal POULLAIN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration : -

Absents excusés : Sandrine BARBIER, Philippe PACILLY.

Absent : -

**Ordre du Jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point sur les travaux,
- Délibération fixant le taux de promotion d'avancement de grade,
- Délibération portant création d'un poste adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> classe,
- Achat d'un défibrillateur,
- Remplacement du souffleur feuilles mortes,
- Information sur la cantine,
- Don de l'association du patrimoine de Saussey,
- Préparation du bulletin municipal,
- Courrier du Maire de Coutances,
- Dossiers d'urbanisme,
- Comptes-rendus réunions,
- Questions diverses.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Bruno ROBIN est désigné pour remplir cette fonction.

Mme Bevan demande que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour : l'organisation du gouter de Noël et la gestion des illuminations pour Noël.

**Point sur les travaux :**

La mise à la côte des tampons d'assainissement a été faite par l'entreprise LEHODEY suite à l'extension du réseau d'assainissement.

L'entreprise Lehodey va fournir un devis pour la fourniture et la pose de cailloux dans les Landes.

Le compte rendu de la commission voirie est fait.

M. le Maire présente le devis de la SAUR de remplacement de la sonde du PR principal qui s'élève à 1 150,80 € TTC. Le conseil municipal donne son accord.

Le problème de fuite dans le réseau est évoqué.

Un rendez-vous avec M. Perruax de la CMB est pris pour le raccordement des eaux pluviales d'une habitation au lieu-dit Bretteville.

## MAIRIE DE SAUSSEY

### Délibération n°2022-43 : Délibération portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grade :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade <sup>(1)</sup>. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 19 septembre 2022,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les quotas d'avancement de grade comme suit pour les grades suivants :

CATEGORIE	FILIERE	GRADE	TAUX (%)
C	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adopter les quotas ainsi proposés,
- adopté à l'unanimité des membres présents.

### Délibération n°2022-44 : Délibération portant création d'un emploi permanent

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Il est exposé par Monsieur le Maire qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté,

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade. Le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'un adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet soit 24H00 / 35H00, pour assurer les missions de secrétariat de mairie, à compter du 01/12/2022.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411, 6451 et 6453.
- adopté à l'unanimité des membres présents.

### Délibération n°2022-45 : achat d'un défibrillateur

Monsieur le Maire présente les devis pour l'achat d'un défibrillateur qui s'établissent ainsi :

- Société Yléa : 1 829,99 € TTC (défibrillateur + armoire)
- Société Electro Cœur : 2 400,00 € TTC (défibrillateur + armoire + contrat de maintenance)

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- o décide de retenir le devis de la société Yléa pour un montant de 1829,99 € TTC,

## MAIRIE DE SAUSSEY

- Autorise la signature de ce devis,
- Adopté à l'unanimité des membres présents.

### Délibération n°2022-46 : achat d'un souffleur à feuilles.

Monsieur Bruno ROBIN, adjoint, présente les devis pour l'achat d'un souffleur à feuilles qui s'établissent ainsi :

- Société Motin Frères : 259 € TTC (souffleur sans aspirateur) ou 349 € TTC (avec aspirateur)
- Société Guillaume Motoculture : 595 € TTC

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide de retenir le devis de la société Motin Frères pour un montant de 259 € TTC correspondant à l'achat d'un souffleur thermique sans aspirateur ,
- autorise la signature de ce devis,
- adopté à l'unanimité des membres présents.

### Délibération n°2022-47 : Cantine : changement de prestataire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Normande, société qui livre actuellement les repas de la cantine, va mettre fin à la livraison de ces repas à compter du 7/11/2022 en raison du faible nombre de contrat que cette société a dans la Manche. Un nouveau contrat avec la société API Restauration est présenté aux membres du Conseil Municipal, ainsi qu'un projet de convention avec l'APE pour lui déléguer la gestion des commandes et la vente des repas aux parents d'élèves.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la signature du contrat avec la société API Restauration et à la signature de la convention avec l'APE pour la gestion des commandes et la vente des repas.

### Délibération n°2022-48 : Travaux de restauration de l'église : don de l'association Les Amis du Patrimoine de Saussey.

Monsieur le Maire fait part du courrier en date du 30 septembre 2022 de l'association « Les Amis du Patrimoine de Saussey » informant de son intention de verser 2 500 euros à la commune dans le cadre des travaux de rénovation de l'église qui ont été réalisés en 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter ce don d'un montant de 2500 € de la part de l'Association « les Amis du Patrimoine de Saussey ».

### Préparation du bulletin municipal

La commission bulletin se réunira le 20 octobre à 20H00 à la mairie.

### Délibération n°2022-49 : Participation financière au SDEM 50 pour le remplacement des prises illuminations.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'augmentation du montant définitif des travaux de pose des 14 prises illuminations. La participation financière de la commune qui sera à verser au SDEM 50 s'élève à 2 700 € au lieu de 2 600 € (montant prévu initialement).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser au SDEM 50 une participation financière de 2700 € pour la pose des prises illumination

### Courrier du Maire de Coutances

M. le Maire fait part du courrier de Monsieur le Maire de Coutances concernant la création d'une commune nouvelle. Le Conseil Municipal n'y est pas favorable.

### Dossiers d'urbanisme

Trois demandes de permis de construire ont été déposées.

## MAIRIE DE SAUSSEY

### Comptes rendus des réunions

Le compte rendu de la commission « social et internet » est fait. La mise à jour du site internet va être faite.

M. le Maire fait le compte rendu des réunions auxquelles il a participé (Assises de la Mobilité, révision du SCOT, PADD du PLUi, Assemblée Générale des Maires de la Manche).

### Organisation du gouter de Noël


Un gouter de Noël va être organisé le samedi 17 décembre. Les enfants de 0 à 12 ans seront invités.

### Questions diverses

Un devis pour l'installation d'un porte-affiches va être demandé.

### TABLE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

N° de la délibération	Intitulé	Code Matière	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 1	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 2
2022-43	Délibération portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.	4.1	Fonction publique	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
2022-44	Délibération portant création d'un emploi permanent	4.1	Fonction publique	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
2022-45	Achat d'un défibrillateur	1.1	Commande Publique	Marchés publics
2022-46	Achat d'un souffleur à feuilles	1.1	Commande Publique	Marchés publics
2022-47	Cantine : changement de prestataire	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2022-48	Travaux de restauration de l'église : don de l'Association les Amis du Patrimoine de Saussey	7.5	Finances locales	Subventions
2022-49	Participation financière au SDEM 50 pour le remplacement des prises illuminations	1.1	Commande Publique	Marchés publics

Le Maire	Philippe d'Anterroches	
Le Secrétaire de Séance	Bruno ROBIN	